

INFORMATIONS A VALIDER AVANT INSCRIPTION

J'autorise L'amicale Laïque Jean Moulin à

- à **transmettre mes données personnelles à l'UFOLEP** pour la création de la licence annuelle de mon enfant et l'assurer dans le cadre de son activité.
- à **conserver et traiter mes données personnelles** dans le cadre de ses activités pour la saison 2022-2023.

Je comprends que

- **l'horaire est susceptible d'être modifié**
- qu'en cas d'un nombre insuffisant d'inscrits, le **créneau** peut être **annulé**
- qu'un **autre créneau peut m'être proposé** (nombre d'inscrits insuffisants, avis des professeurs)

REGLEMENT INTERIEUR DE L'AMICALE LAIQUE JEAN MOULIN VEYRE MONTON

L'inscription aux activités, proposées par l'Amicale Laïque Jean Moulin implique l'acceptation des règles suivantes :

DEROULEMENT DES ACTIVITES

1. Le respect des animateurs et des bénévoles est exigé. L'insolence ne sera pas tolérée. Il est demandé de respecter également ses camarades de l'activité.
2. Une participation régulière de votre enfant à l'activité est primordiale. Toute absence prolongée dans les deux mois précédents le spectacle pourra conduire à la non participation de votre enfant à celui-ci.
3. Les horaires de début et de fin d'activité doivent être respectés.
4. Les parents ou représentants légaux s'assurent au début de l'activité de la présence de l'animateur, et restent responsables de leur enfant jusqu'à sa prise en charge par l'animateur. Ils retrouvent l'entière responsabilité de l'enfant dès la fin de l'activité.
5. L'amicale laïque décline toute responsabilité des enfants en dehors de leur horaire de cours.
6. Il est impératif de prendre soin du matériel mis à disposition au cours des activités par l'amicale Laïque ou la mairie. Tout matériel dégradé volontairement par un adhérent devra être réparé ou remplacé par celui-ci ou ses représentants légaux.
7. La Mairie met à disposition de l'Amicale Laïque les différentes salles, nous vous remercions de bien vouloir respecter les locaux et de les quitter dès la fin de l'activité.
8. Le "non respect" de ce règlement ainsi que toute attitude irrespectueuse entraînera une réponse proportionnée du Bureau l'Amicale Laïque pouvant aller d'un simple avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive de l'adhérent sans remboursement de cotisation.

CONDITIONS INSCRIPTIONS ET SEANCES D'ESSAI

9. L'inscription sera effective et non remboursable à l'issue des séances d'essai.
10. L'inscription administrative finale inclut le paiement.
11. En cas d'abandon d'une activité en cours d'année, le montant de l'adhésion n'est pas remboursé, sauf cas de force majeure (des séances d'essai de chaque activité sont offertes en début d'année afin de la découvrir).

12. Deux séances d'essai sont possibles en début d'année, correspondant aux deux premiers cours de l'année.
 - a. Aucune séance d'essai ne pourra être réalisée sans inscription préalable.
 - b. Suite aux deux séances d'essai, les adhérents ne voulant pas s'inscrire définitivement devront se manifester avant le cours suivant.

13. Les coupons Sports et les chèques vacances sont acceptés mais un supplément sera alors demandé afin de prendre en charge les frais de gestion.

Le Bureau de l'Amicale Laïque Jean Moulin